

M.

gabriel Demarce  
marqueritte  
Belourde

Le deuxième jourd'aoctobre mil Sept cent dix neuf ayent le trois  
publications des bans du futur mariage d'entre les personnes cy appeler  
noumees aux propos des mesme parroissiales tenuant la parroisse  
de St. Ulre comme il paroit par le certifice du s<sup>r</sup> curé dudit lieu  
endate du jour d'hier l'igne perrault. quedans cette église. Part  
qu'il nous ayt apparu aucune opposition ou empêchement. Fay  
donne la bénédiction myssiale en face de notre mere. <sup>se</sup> église

cath. apost. est Rom. a gabriel Demarce monsieur veuf  
de defunte marie montal decette naissance. Il ne part et a Marguerite  
Belourde fille de Pierre Belourde le sieur de furet ame  
Berger de la paroisse de St. Ulbre d'autrepart. Du consentement  
et en presence de gabriel Demarce et de son pere de Lepoux, d'ou il  
Le connue n'eust Thomas Demarce, Leonard Targat,  
Pierre Belourde pere de Lepoux, Francois Demarce et autres  
parent et amis qui ont aussi bien que le d. epoux declare ne  
faire signe M<sup>me</sup> Marguerite Berger

L'ouyallain et Jaffaut curé

B.  
Le sixiesme jour d'octobre milles cemidis neuf. aec l'apostol  
dans l'église d'oyre par moy curé soussigne "ame alle